

Les collèges doctoraux de l'Agence universitaire de la Francophonie.

K. Boulkroune

Coordonnateur Pôle stratégique Accompagnement des projets régionaux et des réseaux universitaires.
Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est une **Association internationale d'établissements d'enseignements supérieurs d'expression totalement ou partiellement de langue française**. Elle regroupe des universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique dans les cinq continents. Elle est unique en son genre, par sa taille et par la diversité géographique et culturelle qu'elle fédère : **812 membres dans 104 pays**.

Avec ses **58 établissements universitaires et de recherche** adhérents à l'AUF, **l'Algérie représente la 2^e force** après la France en terme de nombre d'établissements membres.

L'Agence est également **l'Opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche**. À ce titre elle met en œuvre, dans son champ de compétences, les résolutions adoptées par les Sommets des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Trois axes essentiels orientent les activités de l'actuelle programmation quadriennale de l'Agence 2014-2017: la formation et la recherche qui sont les deux piliers de la vie académique et la gouvernance qui devient une préoccupation centrale des universités.

L'un des programmes phares de cette programmation et qui incarne à lui seul les trois axes pré-cités est celui des **collèges doctoraux**.

Le dispositif « Collèges doctoraux » vise à renforcer les capacités de formation par et à la recherche des établissements des pays du Sud par l'appui scientifique aux jeunes doctorants.

Un collège doctoral est un espace de perfectionnement où est dispensée une formation à la fois disciplinaire et transversale, complémentaire aux programmes des établissements d'origine des doctorants (école ou formation doctorale).

Le Collège doctoral n'est pas une école doctorale et ne délivre pas de diplôme ; ce dernier demeure du ressort de l'établissement d'origine du doctorant.

L'accompagnement - d'une durée variable de trois à quatre ans -, d'une ou plusieurs cohortes de doctorants dans des domaines prioritaires, permet d'aboutir à la soutenance de thèse dans des délais raisonnables. Il prend la forme de rencontres scientifiques, de mobilités doctorales et de participation aux colloques.

L'appui aux collèges doctoraux a un effet structurant : il suscite la création d'écoles doctorales dans les pays où elles n'existent pas.

Plus d'une dizaine de collèges doctoraux ont été mis en place par l'Agence couvrant des domaines prioritaires dans les différentes régions de la Francophonie.

La gouvernance du projet est assurée par un comité scientifique dont les membres sont issus du consortium d'universités partenaires. Le comité doit sélectionner les candidats sur appel d'offres et définir le programme scientifique, méthodologique et pédagogique.

Le dernier collège mis en place est le **Collège doctoral inter-régional en biotechnologies végétales et agroalimentaire**. 40 doctorants en provenance du Maghreb, d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, sélectionnés sur appel à candidature, bénéficient des activités du collège.